



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

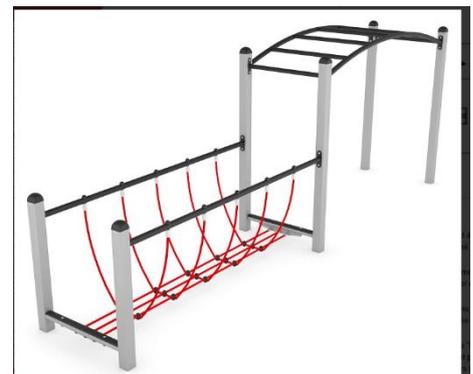
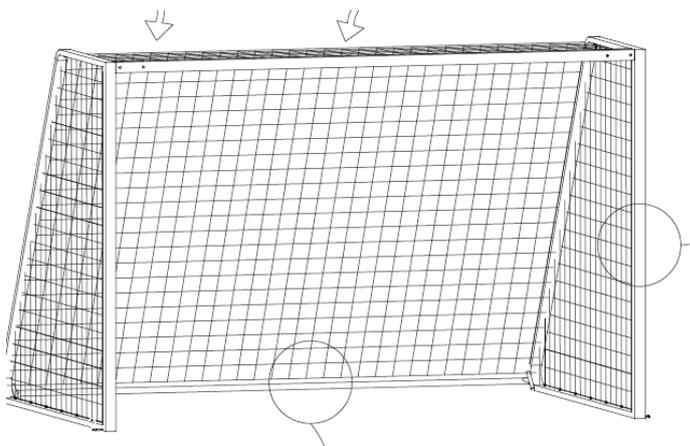
La place de jeux de Vaumarcus est principalement utilisée par les enfants des classes de 5^e et 6^e HarmoS du collège de Vaumarcus ainsi que par le parascolaire. Les jeux actuellement en place, et qui le resteront, s'adressent plutôt aux enfants plus jeunes (balançoires et jeux sur ressort, par exemple).

Les enseignant-e-s du collège de Vaumarcus, le comité d'école ainsi que le responsable de l'accueil parascolaire se sont approché-e-s des autorités communales avec une demande d'acquisition de jeux pour les enfants âgés de 8 à 10 ans ; cette demande est soutenue par l'assemblée villageoise.

2. Installation prévue

Au vu des dimensions de la place et afin que les enfants puissent également jouer à des jeux de balle, les propositions suivantes ont été retenues :

- 1 mini but pour jouer au football CHF 2'257.40
- 1 jeu d'équilibre CHF 3'650.-



3. Financement

L'acquisition des jeux est devisée à CHF 5'907.40. À ce montant, il faut y ajouter CHF 1'000.- pour les travaux d'installation et de paysagisme. Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

4. Conclusion

La commission sports – loisirs - culture, lors de sa séance du 10 janvier 2022, a préavisé favorablement cet investissement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 7'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux de Vaumarcus

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

Art. 1 : Un crédit d'engagement de CHF 7'000.- pour l'acquisition de jeux pour la place de jeux à Vaumarcus est accordé au Conseil communal.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio